



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 23 juin 2015
18 heures 30

FL/MG

N° 001859

Pôle Prévention -
demande de
subvention de l'action
classe insertion au
college de la cite
scolaire Charles de
Gaulle auprès du
fonds
interministeriels pour
la prévention de la
délinquance (FIPD) et
des partenaires du
contrat de ville

Affiché le :

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 1
- Marie Madeleine ACIS

Le mardi 23 juin 2015 à 18 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 17 juin 2015, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Bruno BOUSCARLE (Maire Adjoint), Mme Isabelle PITON (2e Adjoint), M. Jean-François DORE (3e Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (4e Adjoint), M. Jean-Pierre COHEN-COUDAR (5e Adjoint), Mme Solange BECERRA (6e Adjoint), Mme Nessrine DAHMOUL (8e Adjoint), M. Dominique MARIANI-VAUX (9e Adjoint), M. Pierre BOYER (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), Mme Catherine DELAYE (Conseillère Municipale), M. Michel THERY (Conseiller Municipal), Mme Marie RAMBAUD (Conseillère Municipale), M. Roger FERNANDEZ (Conseiller Municipal), Mme Agathe MUNOZ-ALVAREZ (Conseillère Municipale), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Corinne LAVILLE (Conseillère Municipale), Mme Françoise PETOT (Conseillère Municipale), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), M. Jean AILLAUD (Conseiller Municipal), Mme Isabelle VICO (Conseillère Municipale), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Emilie SIAS (Conseillère Municipale), Mme Marie-Madeleine POULET-ACIS (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. Christophe CARMINATI (7e Adjoint) donne pouvoir à M. Pierre BOYER, M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Olivier CUREL, M. Stéphane ROBERT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Nessrine DAHMOUL, Mme Noële CASSAGNE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Agathe MUNOZ-ALVAREZ, M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Jacqueline BAROT, M. Cédric MAROS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI, Mme Laurence BARBIER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD

ABSENTS :

La séance est ouverte, Mme Nessrine DAHMOUL est nommée Secrétaire.

Depuis 2008 la ville d'Apt assure la coordination, en lien avec une assistante pédagogique du collège, d'un dispositif "hors les murs" de classe insertion.

Pour être admis dans le Module Inclusion Remobilisation, les professeurs principaux communiquent après concertation avec l'équipe pédagogique et éducative le nom des élèves pour lesquels ils pensent qu'une entrée dans le dispositif serait opportune. Le nombre de places étant limité (maximum 7), il est nécessaire de mettre en regard le comportement et le travail.

Suite aux entretiens individuels qui permettent d'identifier les problématiques des élèves, et en accord avec les familles, le comité de pilotage qui réunit le personnel de la cité scolaire et de la mairie décide des élèves retenus pour la session à venir. Un contrat d'engagement est adressé aux familles qui doivent le valider.

Au cours de chaque semaine de Remobilisation organisée (environ tous les deux mois), des ateliers sont proposés dans le cadre d'activités éducatives et d'apprentissages (arts plastiques, jeux de rôle). Il en est de même en ce qui concerne le bénéfice de deux séances de sophrologie et le remplissage d'un carnet de bord. Ce dernier sert à chaque élève à cadrer le travail de la semaine et d'en faire ensuite un compte-rendu.

Volet financier de l'action 2014

En 2014, 3 sessions ont eu lieu l'action Classe insertion a été financée à hauteur de 2.500,00 € par le F.I.P.D, de 2.208,00 € par le Conseil Régional P.A.C.A, de 2.208,00 € par le Conseil Départemental du Vaucluse et le solde de 9.584,00 € par la commune d'Apt. Le coût total de l'action est de 16.500,00€

Volet financier prévisionnel de l'action en 2015

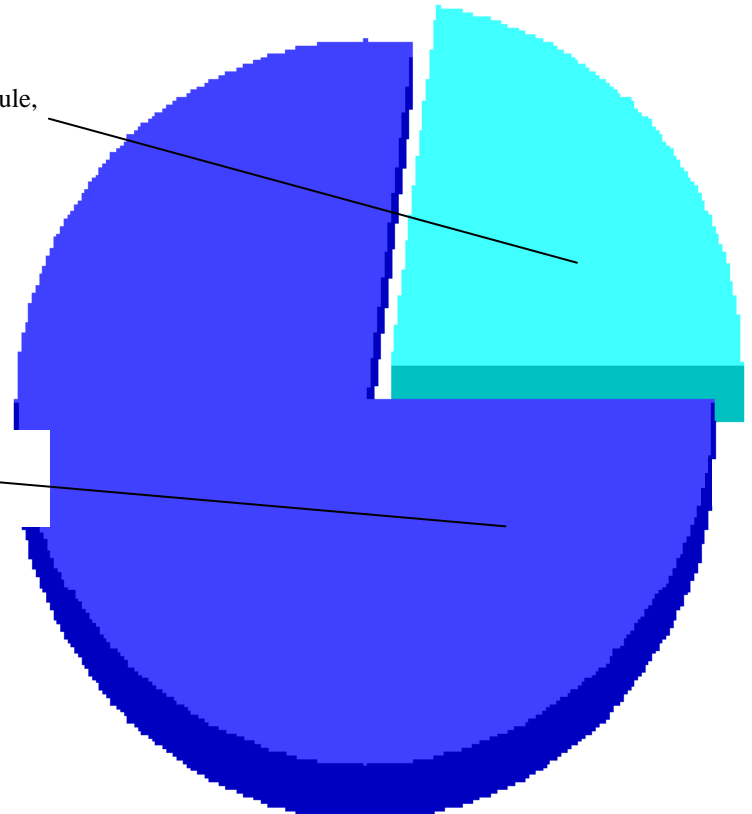
En 2015, la demande de subvention pour l'action Classe Insertion se ventile comme suit : demande de 2.500,00 € auprès du F.I.P.D, de 2.000,00 € auprès du Conseil Régional P.A.C.A, de 2.000,00 € auprès du Conseil Départemental du Vaucluse, de 700,00 € auprès de la Communauté de Communes du Pays d'Apt-Luberon, le solde de 8.900,00 € est financé par la commune d'Apt. Le coût total de l'action est de 16100€

Pour l'année 2014 (3 sessions), le bilan de la Classe Insertion est le suivant :

Répartition par genre

5 collégiennes ont bénéficié du module,
22.7 %

17 collégiens ont bénéficié du module,
77.3 %



Répartition par quartier

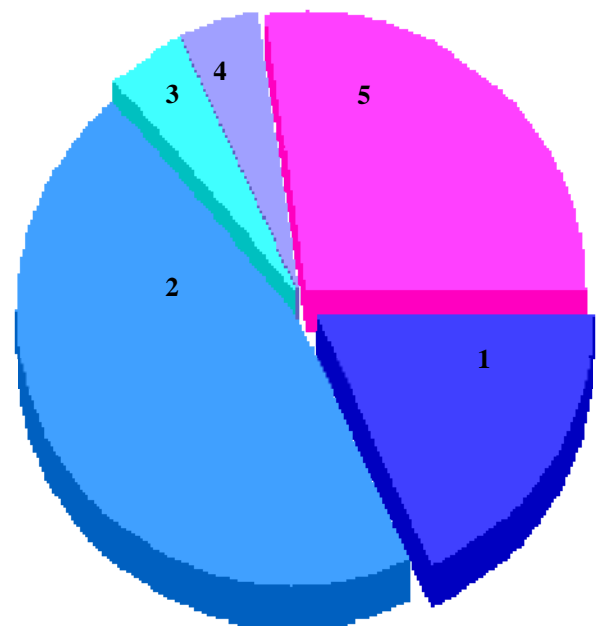
1 : 4 collégiens bénéficiaires issus du quartier de St Michel, **18.2 %**

2 : 10 collégiens bénéficiaires issus du centre-ville, **45.5 %**

3 : 1 collégien bénéficiaire issu du quartier de St Joseph, **4.5 %**

4 : 1 collégien bénéficiaires issu du quartier de St Antoine, **4.5 %**

5 : 6 collégiens bénéficiaires issus d'autres quartiers de la Ville ou de communes de la CCPAL, **27.3 %**



On note une dominante masculine concernant les jeunes en situation de rupture scolaire.

En 2013, on notait une répartition homogène sur la Ville des bénéficiaires du dispositif, avec une dominante pour des élèves issus du quartier de St Joseph (30%). En 2014, les « Autres quartiers » de la commune sont les plus représentés (hors ceux de la Politique de la Ville et St Antoine), St Michel et St Antoine avec 15.4 % chacun.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2211-1, L.2211-4, L.2215-2,

VU la loi n°95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité,

Vu le décret n°2006-52 du 17 janvier 2006 instituant un comité interministériel de prévention de la délinquance,

VU la loi n°2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances,

VU la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Vu le décret n°2007-1048 du 26 juin 2007 pris pour l'application de l'article 5 de la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 et relatif au fonds interministériel pour la prévention de la délinquance,

Vu le décret n°2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif au conseil local et au conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, le Plan National de Prévention de la Délinquance pour la période 2013-2017, le Plan Départemental de Prévention de la Délinquance dans le Vaucluse qui en découle,

VU la circulaire NOR/INT/K/0057/C du 4 mai 2007 relative à l'application de l'article 5 de la loi du 5 mars 2007 relatif au Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD),

VU l'Appel à Projets 2015 du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) relatif aux orientations pour l'emploi des crédits du FIPD hors vidéoprotection,

VU la délibération n° 451 du 23 mars 2007 qui a approuvé la convention cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) pour la période 2007-2014,

VU la délibération n°1711 du 27 mai 2014 sur la programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour la Ville d'Apt,

VU la loi 2014-173 du 21 février 2014 dite de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, pour laquelle La Prévention de la Délinquance, l'Éducation et la Citoyenneté sont des volets majeurs,

VU la délibération n° 1831 du 8 avril 2015 sur le nouveau cadre contractuel de la Politique de la Ville en faveur des nouveaux quartiers prioritaires pour la période 2015-2020, la mise en place des Conseils Citoyens organe de coconstruction de la politique de la Ville avec les habitants,

VU le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Ville d'Apt,

Considérant qu'aux termes des textes susmentionnés, monsieur le Maire anime et coordonne les actions de prévention de la délinquance au niveau local, qu'en l'espèce, il préside le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,

Considérant les actions, telle la Classe insertion, qui peuvent être subventionnées dans le cadre de diverses politiques publiques transversalement liées (Prévention de la Délinquance et Politique de la Ville),

LE FIPD

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'article 5 de la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a créé un fonds interministériel pour la prévention de la délinquance (FIPD) destiné à favoriser le développement des politiques locales de prévention de la délinquance.

Il est précisé que ces crédits sont destinés à financer les actions de prévention de la délinquance qui s'inscrivent dans le cadre du plan national de prévention de la délinquance.

En outre, l'Appel à Projets 2015 du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) relatif aux orientations pour l'emploi des crédits du FIPD hors vidéo protection, plus particulièrement orientés vers les items suivants :

La prévention de la délinquance des mineurs et des jeunes majeurs exposés à la délinquance,
La prévention de la récidive,
L'aide aux victimes, la lutte contre les violences intrafamiliales et faites aux femmes,
Les programmes d'actions pour améliorer la tranquillité publique (renforcement de la présence humaine dans l'espace public, la prévention situationnelle autre que la vidéoprotection).

Le FIPD soutiendra les actions conduites dans un cadre partenarial et le taux d'intervention se situera entre 20 et 50 % du coût total des projets. De plus, priorité sera donnée, dans la programmation, aux projets portés par les collectivités qui mènent une politique dynamique en matière de prévention de la délinquance et qui mettent en œuvre les dispositions de la loi n°2007-297 du 5 Mars 2007.

Il est proposé au conseil municipal de présenter un dossier de subvention dans le cadre du FIPD et de la Politique de la Ville pour une l'action Classe Insertion pour le collège de la Cité scolaire Charles de Gaulle.

LA POLITIQUE DE LA VILLE

Il est rappelé au conseil municipal la délibération n° 1831 du 8 avril 2015 sur le nouveau cadre contractuel de la Politique de la Ville en faveur des nouveaux quartiers prioritaires pour la période 2015-2020, la mise en place des Conseils Citoyens organe de coconstruction de la politique de la Ville avec les habitants.

Les thématiques suivantes ont été retenues pour le quartier prioritaire de la Ville d'Apt :

Habitat et espaces publics,
Tranquillité publique et Lutte contre la Délinquance,
Développement économique et emploi,
Jeunesse, parentalité et Education,
Culture et Sport,
Santé,
Accès aux Droits et Lutte contre les discriminations,

C'est dans le cadre de la mise en œuvre de ces objectifs que l'action Classe Insertion est présentée aux financements du FIPD et du Contrat de Ville, pour l'année 2015.

En 2014, l'action Classe Insertion à été financée à hauteur de **2500 €** par le F.I.P.D, de **2208.00 €** par le Conseil Régional P.A.C.A, de **2208 €** par le Conseil Départemental du Vaucluse, de **9584.00 €** par la commune d'Apt. Le coût total de l'action était de **16500€** Le montant du reste à financer pour cette action etait nul.

Le plan de financement prévisionnel de cette action pour l'année 2015, dans le cadre du FIPD et de la Politique de la Ville, est le suivant :

Ville d'Apt	8.900 €
Etat (FIPD)	2.500 €
Conseil Régional – Contrat de Ville, Volet Prévention et Education	2.000 €
Conseil Départemental 84 – Contrat de Ville, Volet Prévention et Education	2.000 €
CCPAL Contrat de Ville	700 €
Autres et reste à financer	0
TOTAL	16.100 €

Il est précisé au conseil que les financements proposés aux partenaires devront être validés par les instances décisionnelles de chaque financeur.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le dépôt de demande de subventions aux partenaires financeurs, dans le cadre du FIPD et de la Politique de la Ville.

LE CONSEIL A LA MAJORITE

APPROUVE le renouvellement de l'action et le dossier de demande de subvention tel qu'il est présenté.

APPROUVE le montant total alloué par la Ville d'Apt à cette action, soit **8.900 €**,

SOLLICITE un montant total de subvention de **2.500 €** au titre du fonds interministériel pour la prévention de la délinquance (FIPD),

SOLLICITE un montant total de subvention de **2.000 €** au titre de la Politique de la Ville dans le cadre des Contrats de Ville, auprès du Conseil Régional PACA sur les Volets Prévention et Education,

SOLLICITE un montant total de subvention de **2.000 €** au titre de la Politique de la Ville dans le cadre des Contrats de Ville, auprès du Conseil Départemental du Vaucluse, sur les Volets Prévention et Education,

SOLLICITE un montant total de subvention de **700 €** au titre de la Politique de la Ville dans le cadre des Contrats de Ville, auprès de la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon,

DIT que les sommes nécessaires au financement de l'action Classe Insertion seront inscrites au budget 2015.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'élu délégué à signer tous documents se rapportant à ces dossiers.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Olivier CUREL